

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL

DU 21 DECEMBRE 2011

PREFET DU VAL-DE-MARNE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
RECUEIL SPECIAL DU 21 DECEMBRE 2011

SOMMAIRE

AUTRES SERVICES DE L'ETAT

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2011-4256	21/12/2011	Réglementant temporairement la circulation sur l'autoroute A86 EST, chaussée extérieure dans le cadre de travaux de réfection d'urgence de la chaussée.	1



PRÉFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Service Sécurité des Transports
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières
DRIEA IdF n°2011-1-910

ARRÊTÉ N° 2011-4256

Réglementant temporairement la circulation sur l'autoroute A86 est chaussée extérieure dans le cadre des travaux de réfection en urgence de la chaussée

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du mérite**

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2521-1 et L 2521-2 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val de Marne ;

VU le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val-de-Marne ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 09 décembre 2010 portant nomination de Monsieur Pierre DARTOUT en qualité de Préfet du Val de Marne ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer en urgence des travaux de réparation de chaussée de l'A86 extérieure pour des raisons de sécurité immédiate des usagers;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1

L'autoroute A86 dans sa partie sous fluviale, chaussée extérieure, est fermée à compter du 22 décembre 2011 à 06h30 jusqu'au 23 décembre 2011 à 05h00.

Une déviation est mise en place et emprunte la bretelle de sortie n°5 de l'A4, sens Paris-province, la RN486 (Pont de Nogent) et la bretelle d'entrée de l'A86 extérieure.

Un plan particulier d'affichage est mis en place à partir de la signature de cet arrêté jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2

La mise en place et l'entretien de la signalisation routière nécessaire à la fermeture et au jalonnement de l'itinéraire de déviation prescrits ci-dessus sont effectués par la DiRIF/ Arrondissement de Gestion et d'Exploitation de la Route Est.

ARTICLE 3

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre I du Code de la Route et notamment son titre 2.

ARTICLE 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture du Val-de-Marne,
Monsieur le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation de la Préfecture de Police,
Monsieur le Commandant de la CRS autoroutière Est Île-de-France,
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,
Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne. Une ampliation sera adressée aux SAMU du Val-de-Marne et à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris.

Fait à Créteil, le 21 décembre 2011

Le Préfet du Val-de-Marne

Pierre DARTOUT

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA
PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

★★★★★★

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Financières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

**Monsieur Christian ROCK
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD